

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 22 MARS 2018

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 29/03/2018
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 29/03/2017 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 12/03/2018

L'an Deux Mil Dix-huit, le 22 du mois de mars, à 20H30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT.

Etaient présents : Gérard BUYS - Alain BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Cyrille LEPAUL

Etait absent excusé : David HOFFMANN (pouvoir à Cyrille LEPAUL)

Etait absent non excusé : - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA -

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine DELANDRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2018-04	Approbation Compte de gestion 2017 Trésorerie
2018-05	Compte Administratif 2017
2018-06	Affectation du résultat
2018-07	Vote des taux d'imposition 2018
2018-08	Subventions municipales 2018
2018-09	Admission en non-valeur

2018-04 : Adoption du Compte de Gestion 2017 de la Trésorerie

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le Compte de Gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal s'assurent que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les paiements ordonnancés. Le Conseil Municipal doit également s'assurer que Mme la Trésorière a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Enfin, le Compte de Gestion établi par Mme la Trésorière doit être conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Mr le Maire et du Compte de Gestion établi par Mme la Trésorière,

Sur proposition de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **ADOPTENT** le Compte de Gestion 2017.

2018-05 : Vote du Compte Administratif 2017

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Jacqueline CHAMPENOIS est désignée à l'unanimité.

La Présidente de séance présente le compte administratif 2017 de la Commune de Les Souhesmes-Rampont.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RAR	SOLDE DES RAR	CHIFFRES POUR L'AFFECT RESULTAT
INVT	- 39 249.76€ -		- 52 436.57€	Dép 25 748.04€ Rec	25 748.04€	-117 434.37€
FONCT	223 083.40€	39 249.76€	61 490.02€			245 323.66€

Mme la Présidente de séance précise que le Compte Administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion établi par Madame la Trésorière de Verdun et le soumet au vote.
M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2017 de la Commune de Les Souhesmes-Rampont.

2018-06 : Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RAR	SOLDE DES RAR	CHIFFRES POUR L'AFFECT RESULTAT
INVT	- 39 249.76€ -		- 52 436.57€	Dép 25 748.04€ Rec	- 25 748.04€	-117 434.37€
FONCT	223 083.40€	39 249.76€	61 490.02€			245 323.66€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	245 323.66€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)	117 434.37€
Solde disponible affecté comme suit :	
- Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	-91 686.33€
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	127 889.29€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2018-07 : Vote de taux d'imposition 2018

Le Président a ouvert la séance et propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition, pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition comme ci-dessous :

	Taux 2018
Taxe d'Habitation	2.70
Taxe Foncière Bâtie	6.12
Taxe Foncière Non Bâtie	14.92

2018-08 : Subventions municipales 2018 : attribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** l'octroi des subventions suivantes, au titre de l'année 2018 :

A.P.F. Lorraine-Nord	100€
SDBI Souhesmes Vadelaincourt	3 000€

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2018.

2018-09 : Admission en non-valeur

Le Maire indique que la trésorerie de Verdun nous sollicite pour l'acceptation d'une admission en non-valeur d'un montant de 44€, somme pour lesquelles le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes.

Cette somme sera mandatée à l'article 6541.

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au Budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à régler cette dépense et à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2018-04	Approbation Compte de gestion 2017 Trésorerie
2018-05	Compte Administratif 2017
2018-06	Affectation du résultat
2018-07	Vote des taux d'imposition 2018
2018-08	Subventions municipales 2018
2018-09	Admission en non-valeur

Le Maire, Gérard

La secrétaire de séance, Delphine DELANDRE

Gérard BUYS

BERAUT Alain

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

FLOQUET Christophe

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

~~ORTEGA HERRERA Jean-Louis~~